



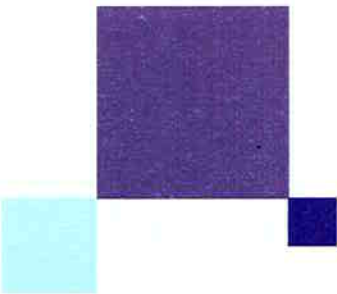
UNEMH

GUIDE A L'USAGE DES PROFESSIONNELS DE SANTE

Le circuit du médicament en HAD

Avec la Mutualité Française, la santé avance.



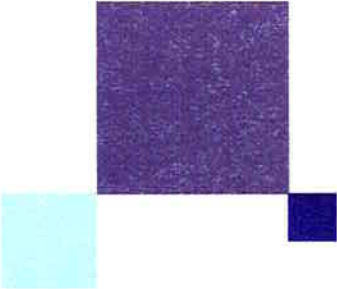


PREAMBULE

Contexte : guide réalisé dans le cadre d'un groupe de travail « Hospitalisation A Domicile et Médicament » organisé par l'UNEMH*

Objectif : sensibiliser les professionnels de santé intervenant dans le cadre d'une prise en charge de patients en HAD sur leur rôle, notamment en matière de prescription, dispensation et administration de médicaments

****Union Nationale des Etablissements Mutualistes d'Hospitalisation***



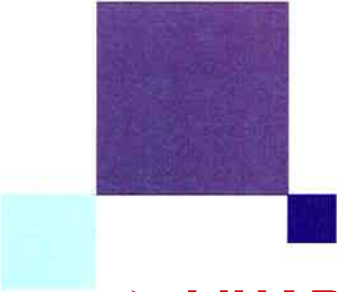
SOMMAIRE

I. Rappels :

- Qu'est-ce que l'HAD?
- Comment fonctionne l'HAD?
- Orientation et admission

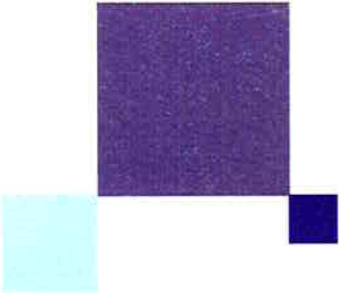
II. HAD et médicament

III. Contacts



I. Rappels – Qu'est-ce que l'HAD ?

- **L'HAD est une alternative à l'hospitalisation traditionnelle**
qui permet la prise en charge de tous types de pathologies,
quel que soit l'âge des patients
- **L'HAD est un établissement de santé**
comme un hôpital ou une clinique, soumis aux mêmes contraintes
réglementaires (financement, autorisations, certification, continuité des
soins, droits des patients, sécurité, vigilances et hygiène...)
- L'HAD permet la sécurité des soins dans un environnement familial.
C'est l'hôpital à la maison!



I. Rappels – Qu'est-ce que l'HAD ?

- Les structures HAD sont **le plus souvent polyvalentes et généralistes** :
- Mais possibilité de développer des **compétences particulières** (ex : cancérologie, pédiatrie, obstétrique...)

➤ Bénéficiaires :

Patients atteints de polypathologies aiguës ou chroniques qui nécessitent une charge en soins importante, soins complexes ou d'une technicité particulière.

= critères spécifiques d'inclusion

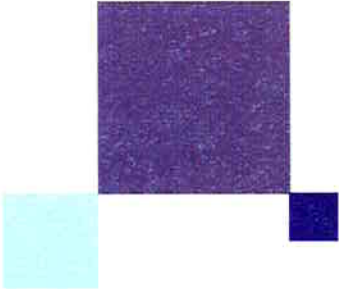
I. Rappels – Comment fonctionne l'HAD ?

➤ Les soins prodigués en HAD :

- Soins continus : permanence des soins (24h/24, 7j/7)
- Pour une période limitée mais révisable en fonction de l'état de santé du patient
- Soins caractérisés par leur complexité ou technicité et la fréquence des actes
- Soins réévalués régulièrement (prise en charge évolutive)

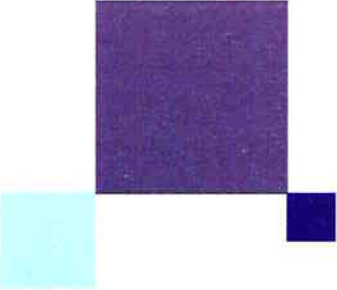
➤ Les acteurs de l'HAD :

- Médecin coordonnateur
- Médecin traitant : pivot de la prise en charge en HAD
- Pharmacien
- Autres acteurs intervenant en HAD: IDE, AS, Kinés, Assistantes sociales, psychologues...



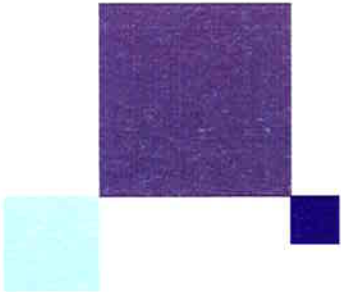
I. Rappels : orientation et admission

- Vous êtes médecin traitant ou médecin hospitalier
→ vous pouvez prescrire une HAD à votre patient
- L'admission en HAD est alors prononcée :
 - après avis du médecin coordonnateur de l'HAD
 - et avec l'accord du médecin traitant (si non prescripteur)
- Vous êtes médecin traitant : vous élaborez et contractualisez avec le médecin coordonnateur de la structure un protocole de soins pour votre patient
 - médical, social, psychologique



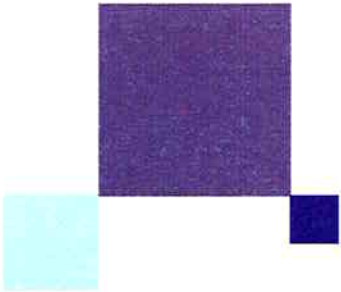
II. HAD et médicament

- Le médecin traitant ou hospitalier prescrit
- La coordination (équipe pluridisciplinaire, salariés et libéraux) assure le suivi du traitement et l'administration
- Le coût des médicaments est inclus dans le financement de la prise en charge HAD et n'est donc pas à la charge du patient et de sa famille



II. HAD et médicament : vous êtes médecin traitant

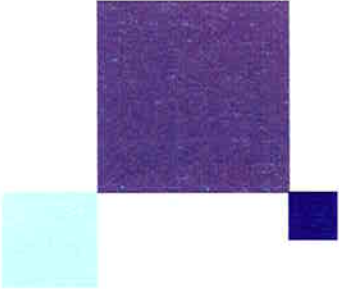
- **Vous êtes le pivot de la prise en charge de l'HAD :**
 - Vous participez à l'élaboration du protocole de soins
 - Vous assurez le suivi médical de votre patient et la surveillance des soins lors de vos visites et à la demande
 - Vous êtes responsable des prescriptions et de leur conformité



II. HAD et médicament : vous êtes pharmacien d'officine

➤ **Vous êtes responsable de la dispensation des médicaments :**

- Lors de l'analyse pharmaceutique
- Lors de la préparation
- Dans la délivrance des médicaments
- Dans la diffusion d'informations et de conseil sur le bon usage
- Dans l'acheminement jusqu'au domicile des patients (en cas de besoin)



II. HAD et médicament : vous êtes infirmier libéral

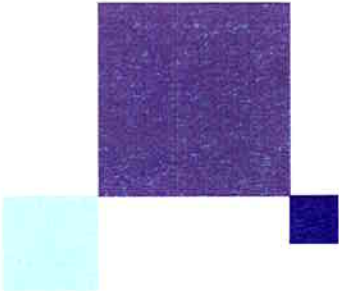
- Vous communiquez les éléments cliniques utiles dans le suivi et/ou la modification du traitement
- Vous participez à l'élaboration des protocoles et à leur réévaluation
- Vous êtes tenus de respecter les pratiques de la structure :
 - protocoles de soins
 - continuité des soins
 - modes de transmission des informations
 - tenue du dossier de soins
 - Traçabilité de l'administration

II. HAD et médicament : votre lien avec le médecin coordonnateur

➤ **Le médecin coordonnateur est référent médical de la structure**

- Il participe à l'organisation et au fonctionnement médical de la structure
- Il est responsable de la prise en charge globale du patient
- Il ne prescrit ni ne soigne, sauf cas d'urgence et selon le Règlement Intérieur de la structure
- Il est garant de la bonne exécution du protocole de soins

→ **Que vous soyez médecin traitant, infirmier libéral, pharmacien ou autre intervenant, vous êtes donc en lien permanent avec le médecin coordonnateur de la structure**



III. Contacts

Précisez les coordonnées de votre structure HAD :

